



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 11 février 2025**

Date de la convocation : **Mardi 4 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9		
<b>Présents :</b>	<b>Pouvoir(s) :</b>	<b>Absent(s) excusé(s) :</b>
- M. LAURENT Cyril, Maire - M. ROLLET Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint - BARCELONE Gaël - BOULIDAS Freddy - JOLY Fabien - PARISOT Xavier	- DELFORGE Antoine pouvoir à ROLLET Philippe	- BECARD Denis - BROCHOT Jean-Baptiste
Total :	Total :	Total :
<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de votants</b>		
<b>7</b>		

**1 : Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur Xavier PARISOT** a été désigné secrétaire de séance.

**2 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2025**

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal du précédent Conseil municipal du 14 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

**VOTANTS**  
**07**

**POUR**  
**07**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

**3 : Délibération relative au choix d'une entreprise pour l'étalement d'urgence du clocher de l'église St Michel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine a recommandé l'étalement d'urgence du clocher de l'église St Michel qui menace de s'effondrer.

Monsieur le Maire présente les 2 offres reçues dans le cadre de cette consultation :

<b>Entreprise</b>	<b>N° Devis</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
SA ATB	DATB240251	4.390,35 €	<b>5.268,42€</b>
ACM	731	9.630,00 €	<b>11.556,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
**DECIDE** de retenir le devis présenté par l'entreprise ATB d'un montant total HT de 4.390,35€ soit 5.268,42 € TTC.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis retenu et d'informer l'assurance de la collectivité.

**VOTANTS**  
**07**

**POUR**  
**07**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

**4 : Délibération relative aux tarifs municipaux– Annule et remplace la délibération n°2023-05-594 du 5 septembre 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les demandes d'installation formulées par des commerçants ambulants de type « Food truck » depuis quelques semaines,

Considérant la nécessité d'instaurer des droits de place en vue de l'occupation temporaire du domaine public pour le stationnement de véhicule ambulant « Food truck »,

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour le stationnement de véhicule ambulant de type « Food truck » de 3€ forfaitaires par jour dans la limite d'un emplacement de 8 mètres linéaires maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs des droits de place, applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 de la manière suivante :

- **Stationnement véhicule ambulant « Food truck » :**

Unité	Tarif
1 emplacement de 8ml maximum/jour	3,00 €

**PRECISE** que ces tarifs entreront en application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**DECIDE** par conséquent d'arrêter les nouveaux tarifs municipaux mentionnés en annexe de la présente délibération.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en ajoutant ce tarif dans le tableau des tarifs municipaux adopté par délibération n°2023-05-594 en date du 5 septembre 2023.

**VOTANTS**  
**07**

**POUR**  
**07**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

**ANNEXE – TARIFS MUNICIPAUX**  
**Délibération n°XX du 11 février 2025**

<b>Location des salles municipales (Tarifs TTC)</b>		
<b>LOCATION SALLE DE REUNIONS (MAIRIE)</b>		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune et personnes extérieures</i>	
½ journée	<b>30,00 €</b>	
Journée	<b>50,00 €</b>	
<b>LOCATION SALLE DES FETES</b>		
<b>Période estivale (1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	<b>50,00 €</b>	<b>70,00 €</b>
Journée	<b>90,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
Week-end	<b>130,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Période hivernale (1<sup>er</sup> octobre au 30 avril)</b>		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	<b>60,00 €</b>	<b>80,00 €</b>
Journée	<b>100,00 €</b>	<b>170,00 €</b>

Week-end	<b>140,00 €</b>	<b>220,00 €</b>
<b>LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES POUR LES DEUILS</b>		
Durée forfaitaire	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	<b>GRATUIT</b>	<b>50,00 €</b>
<b>LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLES MUNICIPALES POUR LES ASSOCIATIONS</b>		
<i>Durée</i>	<i>Associations conventionnées</i>	<i>Associations non conventionnées</i>
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes ½ journée</i>	<b>GRATUIT</b>	<b>20,00 €</b>
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes 1 journée</i>	<b>GRATUIT</b>	<b>40,00 €</b>
<b>LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLES MUNICIPALES POUR LES ENTREPRISES</b>		
<i>Durée</i>	<i>Entreprises implantées sur la commune ou dont l'entrepreneur réside sur la commune</i>	<i>Entreprises implantées en dehors du territoire communal</i>
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes - ½ journée</i>	<b>40,00 €</b> -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	<b>80,00 €</b> -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes - 1 journée</i>	<b>60,00 €</b> -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	<b>120,00 €</b> -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes – Week-end</i>	<b>80,00 €</b> -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	<b>160,00 €</b> -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
<i>Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – ½ journée</i>	<b>40,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
<i>Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – 1 journée</i>	<b>60,00 €</b>	<b>120,00 €</b>
<i>Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – Week-end</i>	<b>100,00 €</b>	<b>250,00 €</b>

<b>Cimetière</b> (Tarifs en TTC)	<b>Tarifs en TTC</b>
Concession funéraire 50 ans	<b>150,00 €</b>

<b>Location et mise à disposition de Tables et bancs</b> (Tarifs en TTC)	
Location 1 table + 2 bancs pour les personnes et entreprises extérieures à la commune	<b>Forfait de 5,00 €</b>
Mise à disposition de tables et bancs pour les habitants de la commune	<b>GRATUIT</b>
Mise à disposition de tables et bancs pour les associations conventionnées	<b>GRATUIT</b>
Mise à disposition de tables et bancs pour les associations non conventionnées dans le périmètre de la CCSSOM	<b>GRATUIT</b>

<b>Frais d'intervention du personnel communal</b> (Tarifs en TTC)	
Agent technique + frais divers	<b>30,00 €/h</b>

<b>Droits de place – stationnement véhicule ambulancier « Food truck »</b> (Tarifs en TTC)	
1 emplacement de 8ml maximum/jour	<b>3,00 €</b>

## 5 : Adhésion à la Fondation du patrimoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que nous avons un partenariat clairement affirmé depuis plusieurs années avec la fondation du patrimoine qui nous a permis notamment de lancer une première campagne de mécénat permettant de récolter plus de 7.000€.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au titre de l'année 2025. Le montant de cette dernière s'élève à 100€ pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2025 pour un montant de 100€.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**VOTANTS**  
**07**

**POUR**  
**07**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

## 6: Questions diverses

- **Travaux de voirie rue de Bouchy et rue de la Gare:**

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité le SIEM afin de savoir s'il était possible de réaliser les travaux d'installation de nouveaux candélabres au niveau de la rue de la Gare et à l'extrémité de la rue de Bouchy. Le coût de l'opération s'élève à 23.016,38€ pour la commune (6 nouveaux mats sont prévus). Le SIEM participe pour sa part à 5.145,46€. Coût total : 27.619,66€ TTC. Le SIEM indiquera courant juin si les travaux peuvent être réalisés au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2025. Les crédits sont déjà inscrits au budget.

- **Commission des finances 2025 :**

Monsieur le Maire fait le point sur les investissements qui auront lieu courant 2025 à savoir :

Projets	Montant total TTC	Subventions
Plantation d'arbres	8.160,00 €	80%
Installation d'agrès sportifs dans le jardin Jules CLAINE	6.618,00 €	60%
Travaux d'étaieement du clocher	5.268,42 €	40%
Travaux extension EP SIEM	23.016,38 €	-
TOTAL	<b>42.841,40 €</b>	

Si toutes les subventions sollicitées sont obtenues, le reste à charge pour la commune serait de **29.457,88€**.

Monsieur le Maire précise que ces investissements seront officiellement actés lors du vote du budget primitif 2025.

- **Mises aux normes assainissement :**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes (CCSSOM) va lancer une campagne très prochainement. Une réunion publique sera organisée au début de l'année 2025. De nombreux habitants ont déjà sollicité la mairie afin d'engager des travaux.

- **Travaux ENEDIS à la Paimbaudière :**

Monsieur le Maire indique qu'il a interpellé l'entreprise qui a réalisé les travaux d'installation d'un poste électrique. Les abords sont dans un état déplorable. Il a demandé à ce que le nécessaire soit fait pour rétablir la situation. A ce jour, aucun retour. Il va relancer ENEDIS.

- **Plaque en hommage à Alain SOURDET :**

Monsieur le Maire indique avoir réceptionné le devis pour la plaque qui sera installée dans l'église St Michel. M. le Maire précise qu'il a sollicité un devis pour une plaque en marbre de 40cmx30cm de couleur noire avec des inscriptions dorées. Le coût s'élève à 733,50€ TTC. Elle devrait être posée dans les prochaines semaines et inaugurée courant mars/avril 2025.

- **Rénovation croix de l'église St Michel :**

Le conseil municipal demande si la croix près de l'église va bientôt être réinstallée. Monsieur le Maire précise que cela sera le cas courant février si tout va bien. Du retard a été pris.

- **Modification du règlement intérieur du cimetière communal :**

Monsieur le Maire invite les élus à regarder le plan du cimetière et à voir la configuration de celui-ci. Pour rappel, l'édiction d'un règlement intérieur relève de la compétence du Maire au titre de ses pouvoirs de police. Le Maire va toutefois formuler une proposition de modification du règlement intérieur comme évoqué avec le conseil municipal à savoir :

- Création d'un espace dédié aux sépultures 60cmx60cm pour les crémations ;
- Obligation de création d'une semelle béton correspondant à la taille d'un emplacement pour les petites tombes dans les emplacements courants.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,  
**Xavier PARISOT**

Le Maire,  
**Cyril LAURENT.**